Fiche d'information 1.1. Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé de l'enfant et cibles associées

L'ODD 3, "Santé et bien-être", appelle les pays à garantir une vie saine et à promouvoir le bienêtre pour tous, à tout âge, en se concentrant spécifiquement sur certaines questions de santé qui n'ont pas encore été abordées à l'échelle mondiale. Ces ODD doivent être lus conjointement avec d'autres ODD pertinents qui traitent des déterminants sociaux de la santé, tels que la protection contre la violence ou l'accès à l'eau, comme le montre le tableau.

Cible 3.1. D'ici à 2030, ramener le taux mondial de mortalité maternelle à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Cible 3.2. D'ici à 2030, mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays s'efforçant de réduire la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à au moins 25 pour 1 000 naissances vivantes.

Cible 3.3. D'ici à 2030, mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose, de paludisme et de maladies tropicales négligées et lutter contre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et d'autres maladies transmissibles.

Objectif 3.4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles par la prévention et le traitement et promouvoir la santé mentale et le bienêtre.

Cible 3.5. Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances, y compris l'abus de drogues et la consommation nocive d'alcool

Objectif 3.6. D'ici à 2020, réduire de moitié le nombre total de personnes tuées ou blessées dans des accidents de la route.

Cible 3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, l'information et l'éducation, et l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux.

Cible 3.8. Assurer la couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des

médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable pour tous.

Cible 3.9. D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de décès et de maladies causés par des produits chimiques dangereux et par la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

Cible 3.a. Renforcer la mise en œuvre de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac dans tous les pays, le cas échéant.

Cible 3.b. Soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments pour les maladies transmissibles et non transmissibles qui touchent principalement les pays en développement, assurer l'accès aux médicaments et vaccins essentiels à des prix abordables, conformément à la déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique, qui affirme le droit des pays en développement d'utiliser pleinement les dispositions de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce en ce qui concerne les flexibilités pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès aux médicaments pour tous.

Cible 3.c. Accroître sensiblement le financement de la santé ainsi que le recrutement, le développement, la formation et la fidélisation du personnel de santé dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Objectif 3.d. Renforcer la capacité de tous les pays, en particulier des pays en développement, en matière d'alerte précoce, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Cible 1.a. Assurer une mobilisation significative des ressources provenant de diverses sources, y compris par le biais d'une coopération au développement renforcée, afin de fournir aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, des moyens adéquats et prévisibles pour mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à éradiquer la pauvreté dans toutes ses dimensions.

Cible 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, notamment en atteignant d'ici à 2025 les objectifs convenus au niveau international en matière de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins

nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes âgées.

Cible 5.2. Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publiques et privées, y compris la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle et autre.

Cible 6.a. D'ici à 2030, élargir la coopération internationale et le soutien au renforcement des capacités des pays en développement dans les activités et les programmes liés à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, le dessalement, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées et les technologies de recyclage et de réutilisation.

Cible 6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable de tous à une eau potable salubre et abordable.

Cible 6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables et mettre fin à la défécation à l'air libre, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité.

Cible 7.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes, fiables et abordables.

Cible 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, notamment en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets urbains et autres.

Cible 16.1 Réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés partout dans le monde.